





Comment rectifier une déclaration - DiaPaie

- Tant que la déclaration n'est pas encore acceptée et que l'échéance n'est pas dépassée, il suffit d'effectuer les modifications adéquates et de générer à nouveau la déclaration.
- Lorsque la déclaration est acceptée, mais que l'échéance n'est pas encore dépassée, il convient de produire une DSN annule et remplace (voir page 2).
- Dès que l'échéance de la DSN mensuelle est passée et qu'une régularisation ou un rappel concerne la période en cours, il convient de produire un 2ème bulletin sur la période en cours (voir page 2), qui sera repris sur la DSN mensuelle suivante.
- Concernant un employé sorti antérieurement à la période, que l'échéance soit passée ou non, il convient de produire un bulletin « employé sorti » (voir page 3), qui sera ensuite repris sur la DSN mensuelle.



Déclaration annule et remplace

Une déclaration « Annule et remplace » peut être produite <u>uniquement en cas de DSN acceptée avant la date</u> <u>d'échéance</u>.

> Complétez, modifiez votre production de bulletins.

<u>Attention</u> : La modification des bulletins n'est possible que si l'échéance n'est pas passée. Dans le cas contraire, les modifications sont interdites. En revanche, des bulletins de régularisation ou de rappel peuvent être établis, ils seront automatiquement portés par la prochaine déclaration mensuelle.

A partir du ruban Opérations mensuelles, sélectionnez le choix DSN.





💰 Gesti	on des DSI	N								8	
0 🗗	କ୍ର 🛃										
Type de	DSN								Etablissement	[2]	
	SN Menny	alle (Dan Ein de cor	1.02 C	5	Nic	Etablissement Ty		/pe		
0.0	Contraction Contraction Contraction Contraction Contraction Contraction								AGRODIS Mixte		
7	Nic	Type	Fraction Max	No Fraction	FractionInit	Champ			Nbre	Jour Paie	Détail
E.	00030	MSA	1	1	1	02 - déclaration natielle régime agricole			1	0	L/Orde
T	00030	RG	1	1	1	03 - déclaration partielle régime général			6	0	==>

La liste des établissements s'affiche. Après sélection de l'option DSN mensuelle, la liste des déclarations proposées s'affiche.

Si votre déclaration mensuelle a déjà été acceptée, 🗅 permet la création d'une déclaration Annule et remplace.

Confirmez le message pour la production d'une déclaration Annule et remplace.

• Régularisations ou rappels sur un salarié présent, sur le mois en cours

Lorsque l'échéance de la DSN mensuelle est passée et qu'une régularisation ou un rappel concerne la période en cours, il convient de produire un 2^{ème} bulletin.

✓ Depuis la saisie des bulletins, activez la liste déroulante sur le champ Bulletin N°.

💰 Saisie de bulletin - février 2015 - 3 MARTINE MASANLI /00030 AIX EN PROVENCE								
🖯 5 🔁 🖶 🗙 👫 🍸 🍠 🗟 🖾 🌢 🕒 💷 🐁 🤣 🖬 🍳	< ■							
Employé 3 MASANLI - MARTINE Sulletin calculé								
Paie du 01/02/2015 🗧 au 28/02/2015 🗧 Bulletin N	1							
Payé le 04/03/2015 🕂 par Virement 🔻 Absent	No D	ate début période	Date fin période					
	1	01/02/2015	28/02/2015					
H. de Base HTrav.Det. H Comp Absences H.S.	2	louveau bulletin sur la	période en cours					
45,00 45,00	2	louveau bulletin avec	période de rattachement					

- ✓ Sélectionnez le choix Nouveau bulletin sur la période en cours.
- Etablissez votre bulletin.

<u>Attention</u> : par défaut, lorsqu'un 2^{ème} bulletin est établi sur une période existante, les plafonds sont neutralisés.

Les bulletins de salaires seront repris dans la DSN mensuelle suivante.

• En cas de déclaration acceptée avant l'échéance, une déclaration « Annule et remplace » peut être émise pour corriger ou compléter une déclaration - voir page précédente.





• Régularisations ou rappels sur un salarié sorti

Lors d'une régularisation ou d'un rappel sur un salarié sorti, il convient d'utiliser la fonction Bulletin Employé Sorti. La période de rattachement doit obligatoirement être complétée.

Sous le ruban Opérations Mensuelles, sélectionnez le choix Employés sortis.

💰 Saisie de bulletin - février 2015	- EMPLOYES SORTIS - 4 SANDRINE SAFORMOSE /00030 AIX EN PROVENCE								
금 🦘 🖻 🖶 🗙 👪 🥩 😡 🛋 🖨 🛤 🤣 🥑 🖬 🍳 🔤									
Employé 4 SAFORMOSE - SANDRINE									
Paie du 🛛 01/02/2015 🛨 au	28/ 02/ 2015 🛨 Bulletin N* 1 💌								
Payé le 🛛 04/ 03/ 2015 🛨 par	Chèque 🔽 Absent 🔲								
Période de rattachement	KAucune>								
H. de Base HTrav.Def. H. ▶ 0,00 0,00	<aucune> IntempCP H. Carence H. 36 - 39H H.S.(25%) H du 01/10/2008 au 31/10/2008 </aucune>								
+ T Rubrique	du 01/06/2008 au 31/06/2008 du 01/07/2008 au 31/07/2008 du 01/02/2008 au 15/03/2008 du 01/02/2008 au 29/02/2008								
	du 01/01/2008 au 31/01/2008 I otal Brut Abattu Réintégration Sociale Dont Sommes Isolées								
	Total Cotisations Déductibles								

- ✓ Sélectionnez la période de rattachement en fonction de la liste déroulante. Un choix Date antérieure est proposé en fin de liste. Si le bulletin d'origine n'avait pas été produit par DIAPAIE, les dates début et fin doivent être saisies par l'utilisateur.
- ✓ Etablissez votre bulletin.

Attention : par défaut, les plafonds sont neutralisés.